



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Patrimoine et de la Sécurité
Service de la Maintenance

CAHIER DES CHARGES

FOURNITURE ET INSTALLATION DE SYSTÈMES DE SURPRESSION POUR LES
BÂTIMENTS C ET H DES CITÉS DE LA BCEAO A YOFF

AOUT 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture et à l'installation de deux (2) systèmes de suppression pour les bâtiments C et H de la BCEAO sis à Yoff.

2. Allotissement

Le marché est constitué de deux lots distincts comme ci-après :

- lot 1 : fourniture et pose d'un système de suppression pour le bâtiment C de la BCEAO sis à la cité BCEAO à Yoff Mosquée ;
- lot 2 : fourniture et pose d'un système de suppression pour le bâtiment H de la BCEAO sis à la cité BCEAO Yoff, route de l'aéroport Léopold Sédar SENGHOR.

3. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

4. Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux sera organisée afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux.

5. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

6. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

7. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

9. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits

de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

10. Présentation des soumissions

L'offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

10.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 2 précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

10.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous – contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

10.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques des groupes de suppression et des accessoires proposés ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur des équipements proposés ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

10.4. Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane. Les devis en TTC sont acceptés à condition de bien faire apparaître les taxes.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

11. Date et heure limites de transmission des dossiers

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.zdps@bceao.int au plus tard le **8 septembre 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

12. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf du surpresseur.

13. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

14. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

15. Lieu de livraison et d'installation

Les groupes de surpression commandés devront être livrés dans les bâtiments C et H de la BCEAO, sis respectivement à la cité BCEAO Yoff Mosquée et à la cité cité BCEAO route de l'aéroport Léopold Sédar SENGHOR et installés comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

16. Délai de livraison et d'installation

16.1 Le délai de livraison et d'installation des groupes de surpresseurs devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

16.2 Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

17. Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

18. Garantie

Les groupes de suppression livrés et installés devront être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

19. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des équipements attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

20. Litiges et contestations

20.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

20.2 L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

20.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

21. Informations complémentaires

21.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de transmission des offres à l'adresse : courrier.zdps@bceao.int.

21.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DES SYSTEMES DE SURPRESSION À FOURNIR

I. OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture et à l'installation de deux (2) systèmes de surpression du réseau d'alimentation en eau pour les bâtiments C et H de la BCEAO à Yoff. Les systèmes de surpression comprennent les pompes surpresseurs, les cuves de stockage, les ballons de maintien de pression ainsi que les accessoires nécessaires à l'installation de l'ensemble.

Les travaux attendus sont répartis en deux lots distincts comme suit :

- lot 1 : fourniture et pose d'un système de surpression pour le bâtiment C de la BCEAO sis à Yoff ;
- lot 2 : fourniture et pose d'un système de surpression pour le bâtiment H de la BCEAO sis à Yoff.

I.1. Description du bâtiment C

Le bâtiment C est de type R+3, situé à la cité BCEAO sise à Yoff Mosquée. Il est composé de :

- 2 appartements au RDC comprenant 2 salles d'eau et 1 cuisine chacun ;
- 6 appartements au 1^{er} étage comprenant 2 salles d'eau et 1 cuisine chacun ;
- 6 appartements au 2^{eme} étage comprenant 2 salles d'eau et 1 cuisine chacun ;
- 6 appartements au 3^{eme} étage comprenant 2 salles d'eau et 1 cuisine chacun.

I.2. Description du bâtiment H

Le bâtiment H est de type R+3, situé à la cité BCEAO de Yoff sise route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor. Il est composé de :

- 2 appartements au RDC comprenant 2 salles d'eau et 1 cuisine chacun ;
- 8 appartements au 1^{er} étage comprenant 2 salles d'eau et 1 cuisine chacun ;
- 8 appartements au 2^{eme} étage comprenant 2 salles d'eau et 1 cuisine chacun ;
- 8 appartements au 3^{eme} étage comprenant 2 salles d'eau et 1 cuisine chacun.

II. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser pour chaque lot sont :

- la fourniture et la pose d'un surpresseur composé de deux (2) électropompes pour l'alimentation de chacun des bâtiments ;
 - la fourniture et la pose de ballons de maintien de pression ;
 - la fourniture et la pose de matériels de plomberie pour les raccordements ;
 - la construction d'abris pour les pompes surpresseurs ;
 - la construction de socle pour l'installation des cuves ;
 - la réalisation de pare-vues pour dissimuler les cuves et les pompes surpresseurs ,
 - la fourniture et la pose de trois (3) cuves de stockage préfabriquées de 10 m³ chacune pour le Bâtiment H ;
 - la fourniture et la pose de deux (2) cuves de stockage préfabriquées de 10 m³ chacune pour le Bâtiment C.
 - la fourniture de tous les accessoires de pose nécessaires ;
 - les raccordements électriques.
-

III. Caractéristiques techniques des équipements à fournir et à installer

III.1. Caractéristiques techniques des surpresseurs :

Les surpresseurs devront avoir des caractéristiques permettant d'alimenter chaque appartement avec une pression domestique convenable. La documentation technique des surpresseurs ainsi que les notes de calcul de sélection de ces équipements devront être jointes aux offres.

Il sera prévu pour chacun des surpresseurs :

- un réservoir maintien de pression convenablement dimensionné ;des réducteurs de pression à l'entrée des appartements si nécessaire ;
- un coffret électrique de protection, de contrôle et de commande ;
- un collecteur pour l'aspiration équipé d'une vanne et d'un clapet anti-retour ;
- un collecteur pour le refoulement équipé d'une vanne et d'un clapet anti-retour ;
- divers appareils de mesure de pression (manomètres, pressostats, etc.).

Les surpresseurs seront de marque CAPRARI, GRUNDFOSS, GUINARD, SALMSON, DAB ou toutes autres marques de qualité équivalente.

La documentation technique de l'ensemble des équipements proposés sera obligatoirement jointe à l'offre.

III.2. Caractéristiques techniques des cuves de stockage

Il sera fourni trois (3) cuves de stockage d'eau préfabriquée de 10 m³ pour le Bâtiment H et deux (2) cuves de 10 m³ chacune pour le Bâtiment C. Ces cuves seront en polyéthylène qualité alimentaire et devront disposer d'un couvercle à accès sécurisé (cadenas, etc).

La localisation des cuves sera identifiée lors de la visite des chantiers.

Les divers raccordements de plomberie devront être réalisés avec des tuyauteries en PPR.

IMPORTANT :

- Les équipements à fournir et à installer, doivent être de dernière génération et de bonne marque.
 - Les travaux devront être exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur.
 - La documentation technique des équipements proposés sera impérativement rédigée en langue française et jointe à l'offre.
 - Une visite des lieux, obligatoire, sera organisée pour permettre de mieux apprécier la consistance des travaux, avoir une idée précise des conditions d'accès, des difficultés éventuelles de mise en œuvre des travaux et autres exigences difficilement descriptibles dans un cahier des charges.
 - Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses nécessaires à une bonne exécution des travaux.
 - Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporteront toutes les modifications qu'elles jugeraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux. Ces modifications doivent être accompagnées d'une note explicative mettant en exergue leurs avantages pour la BCEAO.
-

Remarque 1 :

Il sera précisé dans l'offre :

- la durée de sa validité au moins égale à 180 jours ;
- les délais de livraison du matériel et d'exécution des travaux ;
- la garantie des nouvelles installations réalisées (durée et contenu) d'une année au moins ;
- Le document attestant que les surpresseurs a bénéficié d'un traitement contre la corrosion à sa conception.

Remarque 2 :

Des travaux de reprise du réseau de plomberie des appartements sont l'objet d'un appel d'offres en cours.

IV- CADRES DE DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS

IV.1. Cadre de devis pour le lot 1 (Bâtiment C)

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT/HDD (FCFA)	Prix total HT/HDD (FCFA)
Fourniture d'un surpresseur comprenant deux (2) électropompe conformément au cahier de charges (caractéristiques techniques à préciser)	1		
Fourniture d'un coffret électrique de contrôle et de commande (caractéristiques techniques à préciser)	1		
Fourniture d'un collecteur d'aspiration équipé d'une vanne et d'un clapets anti retour (caractéristiques techniques à préciser)	ens		
Fourniture d'un collecteur de refoulement équipé d'une vanne et d'un clapet anti retour (caractéristiques techniques à préciser)	ens		
Fourniture d'un réservoir de maintien de pression (caractéristiques techniques à préciser)	1		
Fourniture de divers appareils de mesure (pressostats manque d'eau, manomètres, etc.) (liste détaillée à fournir et caractéristiques techniques à préciser)	Ens		
Fourniture de divers accessoires (tuyauteries, réducteurs de pression, etc.) nécessaires à l'installation des nouveaux équipements (liste détaillée à fournir et caractéristiques techniques à préciser)	Ens		
Construction d'abris pour les pompes surpresseurs	Ens		
Fourniture et pose de cuves en polyéthylène qualité alimentaire de 10 m ³ conformément au cahier des charges (caractéristiques techniques à préciser)	2		
Construction de socle pour l'installation des cuves	Ens		
Réalisation de pare-vues pour dissimuler les cuves et les pompes surpresseurs	Ens		
Main d'œuvre pour la dépose des installations existantes ainsi que la réalisation, les essais, le réglage et la mise en service de la nouvelle installation	Ens		
Montant total HT/HDD (FCFA)			

IV.2. Cadre de devis pour le lot 2 (Bâtiment H)

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT/HDD (FCFA)	Prix total HT/HDD (FCFA)
Fourniture d'un surpresseur comprenant deux (2) électropompes conformément au cahier de charges (caractéristiques techniques à préciser)	1		
Fourniture d'un coffret électrique de contrôle et de commande (caractéristiques techniques à préciser)	1		
Fourniture d'un collecteur d'aspiration équipé d'une vanne et d'un clapets anti retour (caractéristiques techniques à préciser)	ens		
Fourniture d'un collecteur de refoulement équipé d'une vanne et d'un clapet anti retour (caractéristiques techniques à préciser)	ens		
Fourniture d'un réservoir de maintien de pression (caractéristiques techniques à préciser)	1		
Fourniture de divers appareils de mesure (pressostats manque d'eau, manomètres, etc.), (liste détaillée à fournir et caractéristiques techniques à préciser)	Ens		
Fourniture de divers accessoires (tuyauteries, réducteurs de pression, etc.) nécessaires à l'installation des nouveaux équipements (liste détaillée à fournir et caractéristiques techniques à préciser)	Ens		
Construction d'abris pour les pompes surpresseurs	Ens		
Fourniture et pose de cuves en polyéthylène qualité alimentaire de 10 m ³ conformément au cahier des charges (caractéristiques techniques à préciser)	3		
Construction de socle pour l'installation des cuves	Ens		
Réalisation de pare-vues pour dissimuler les cuves et les pompes surpresseurs	Ens		
Main d'œuvre pour la dépose des installations existantes ainsi que la réalisation, les essais, le réglage et la mise en service de la nouvelle installation	Ens		
Montant total HT/HDD (FCFA)			

N.B. : Ces cadres de devis quantitatifs et estimatifs sont donnés à titre indicatif. Ils devront être vérifiés et complétés sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.